

POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES : ON VOUS EXPLIQUE TOUT

1° INFOS GÉNÉRALES

Le Plan Wallon des Déchets-Ressources oblige, pour 2025 au plus tard, de séparer les matières organiques de cuisine des autres déchets du sac-poubelle. C'est pourquoi, en collaboration avec l'intercommunale IPALLE, **Leuze-en-Hainaut** offre désormais la possibilité à ses concitoyens de déposer leurs **déchets organiques** séparés de leurs **déchets résiduels** (habituellement contenus dans le sac-poubelle), dans deux collecteurs distincts, installés sur les sites détaillés ci-dessous. Ces collecteurs sont appelés **points d'apports volontaires (PAV)**. On y accède avec une carte à se procurer au recyparc.

LOCALISATION



LEUZE	Chemin de Beloeil – près du cimetière Rue de l'Araucaria – à proximité du parc Avenue Général Jacques Place Albert 1er Cité de l'Avenue de la Croix Rouge Près du parking de la gare Avenue des Sports - à proximité de la piscine
PIPAIX	Près du cimetière Au carrefour de la rue des Fourches et de la ruelle du Clerc
THIEULAIN	Rue Warde (site de l'ancienne bascule)
TOURPES	Près de l'église (rue de la Longue Haie)
BLICQUY	Près du jeu de balle
CHAPELLE-À-WATTINES	À proximité de l'église
CHAPELLE-À-OIE	À l'angle de la rue du Château et de la rue du Couvent
GALLAIX	À proximité de l'église
GRANDMETZ	Rue Emile Fontaine (près de la place)
WILLAUPUIS	Près de la plaine de jeux



2° LES MATIÈRES ORGANIQUES

Savez-vous que les déchets organiques représentent la moitié du poids de votre sac-poubelle ? Que l'enlèvement et le traitement de ces déchets représentent un coût non négligeable tant pour les communes que pour leurs citoyens ? Séparer les matières organiques du reste de vos déchets comporte donc des avantages :

- Diminution du volume et du poids du sac-poubelle et donc, diminution du nombre / des frais de sacs-poubelle.
- Les conteneurs enterrés sont accessibles **gratuitement** 7 jours sur 7, entre 6h00 et 22h00, grâce à un badge nominatif disponible au recyparc.
- Il n'y aura plus de nuisances olfactives avec la poubelle du domicile, ni de sacs éventrés par les animaux.
- Ces matières organiques seront utilisées pour la biométhanisation (production d'électricité).
- Le système est équipé d'un cuvelage en béton → Aucune nuisance olfactive pour les riverains.
- Les cuves sont vidées régulièrement (minimum 1x/semaine) et une alerte électronique informe lorsqu'elles sont remplies à 75%.

CE QUE VOUS POUVEZ METTRE

Les restes d'aliments crus et cuits (viandes, fromages, pâtes...), les épluchures de légumes et de fruits, du pain, du riz et autres féculents, les aliments avariés sans emballages, les coquilles d'œufs, le marc de café, les sachets de thé, de l'essuie-tout, des serviettes en papier usagées et les litières biodégradables de petits animaux domestiques... A déposer en vrac (maximum 30 litres) ou dans des sacs Ipalle biodégradables vendus dans les recyparcs.



POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES : ON VOUS EXPLIQUE TOUT



3° DÉCHETS RÉSIDUELS

Quant aux déchets résiduels, contenus dans les sacs-poubelle et qui ne peuvent être ni recyclés ni compostés, ils pourront également être déposés dans les points d'apports volontaires à partir du **06/01/2020**. Dans ce cas :

- L'ouverture est payante (0,80€) via une carte prépayée et rechargeable auprès du recyparc ou via www.ipalle.be.
- Vous pouvez utiliser des sacs de 60 litres autres que ceux marqués du logo de la Ville ou jeter vos déchets en vrac.

4° AUTRES CHANGEMENTS POUR 2020

- La taxe « immondices » (sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés) passera pour :
 - les ménages : de 138€ à 150€. Ils recevront 10 ouvertures gratuites du PAV déchets résiduels ;
 - les ménages avec 3 enfants ou plus, âgés de moins de 18 ans et à charge : de 114€ à 126€. Ils recevront 10 ouvertures gratuites du PAV déchets résiduels ;
 - les isolés : de 94€ à 100€. Ils recevront 5 ouvertures gratuites du PAV déchets résiduels.Les personnes isolées de 65 ans et plus, ainsi que les ménages où l'un des conjoints et/ou cohabitants a 65 ans ou plus, recevront un rouleau de 10 sacs-poubelle.
- Le prix du sac-poubelle réglementaire passera de 0,80€ à 1€, soit, pour le rouleau de 10 sacs : de 8€ à 10€.
- La fréquence de passage des camions poubelles (porte-à-porte) passera, dans les villages, de 1 par semaine à 1 toutes les deux semaines. Et en ville, de 4 passages par mois à 3. Plus d'infos ci-contre ou par téléphone au 069/59.02.59 ou au 069/66.98.40.

Le Collège Communal de Leuze-en-Hainaut vous souhaite un bon tri sélectif.



Pour de plus amples renseignements : www.ipalle.be/point-dapport-volontaire/



Ville de Leuze-en-Hainaut



TOURNEE DES IMMONDICES 2020

LU

Chapelle-à-Oie, Blicquy, Pipaix y compris rue de Mortagne, chemin Coco et Hameau de la Planche (**Leuze**).

MA

Leuze 1 : avenue de la Libération, rue du Centenaire, chaussée de Tournai, rue Erna, rue du Pont de la Cure, rue de Tournai, ruelle des Archers, place du Jeu de Balle, marais du Bernil, rue de Condé, avenue Général Jacques, rue du Bois, rue du Bergeant, rue du Solitaire, enclos des Cytises, avenue Léon Delcoigne, rue Joseph Wauters, Place Albert Ier, rue du Foyer Leuzois, rue des Combattants, avenue Edouard Gosselain, chemin du Bois Périer, avenue de Loudun, chemin de Malametz, chemin de l'Avocat, Bois Courbé, chemin du Sart, chemin du Lapin, avenue des Sports, rue Paul Pastur, rue de l'Obaix, rue de l'Arbre à l'Ecaille, avenue des Cerisiers, rue des Alliés et rue de l'Araucaria.

ME

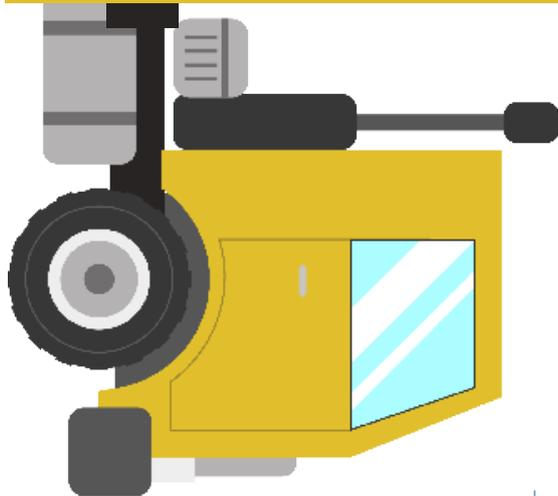
Leuze 2 : Grand-Place, Grand-Rue, rue du Gard, Tour Saint-Pierre, Enclos Doyen Dumont, rue du Général Leman, rue du Seuvoir, rue Emile Vandervelde, rue du Rempart, rue Charles Duvivier, rue de la Bonneterie, Impasse Denis, ruelle Dieu de Giblot, rue Pont Saint-Martin, avenue de la Wallonie, rue Saint-Martin, rue du Dix Novembre, chemin du Berger, chemin de Beloeil, Pas du Mont d'Or, avenue des Héros Leuzois, zone industrielle de l'Europe, avenue de l'Europe, boulevard du Prince Régent, chemin du Vieux-Pont, zone industrielle du Vieux-Pont, rue du Vieux-Pont, rue d'Ath, marais à la Paille, avenue de la Résistance, rue de Renaix, rue du Leup, rue de la Dendre, rue du Bois Blanc, rue Cacauderie, avenue de la Croix-Rouge, rue de Beloeil, avenue des Flandres, boulevard Paul-Henri Spaak.

JE

Thieulain, Grandmetz, Chapelle-à-Wattines.

VE

Percée de la Rénovation, chemin Motte-à-Faulx, rue du Beau Site, chemin de Melles, **Thieulain** : Coront, chemin de Melles, **Gallaix, Pipaix** : rue de la Longue Epine, **Willaupuis, Tourpes.**



► **Service propreté**
0473/99.89.87
jm.huque@leuze-en-hainaut.be
Zoning industriel, 7 à Leuze

Les déchets doivent être obligatoirement placés dans des sacs poubelles portant le signe distinctif de la Ville de Leuze-en-Hainaut. Les sacs ne peuvent peser plus de **25 Kg** ni contenir d'objets pouvant présenter un danger de blessure lors de leur manipulation. Ils peuvent être déposés sur les trottoirs **AU PLUS TÔT** la veille du ramassage à partir de **19H**. La fréquence de passage des camions poubelles (porte-à-porte) passe, dans les villages, de 1 par semaine à 1 toutes les deux semaines. Et en ville, de 4 passages par mois à 3. Retrouvez les semaines de passage dans le calendrier au verso.

